

Aimé CESAIRE

Député Martinique Constituante

A

Madame Christine ALBANEL  
Ministère de la Culture et de la Communication

Madame la Ministre,

Je me fais un devoir d'attirer votre attention afin de classer **BATIMENT HISTORIQUE** le « Lycée **SCHOELCHER** de Fort-de-France » le plus rapidement possible.

Construit dans les années 1930, cet ensemble présente un intérêt majeur dans l'histoire de l'architecture du XX siècle sur le plan international. Les Iles de la Caraïbes ont constitué un laboratoire d'expérimentations architecturales et urbaines à cette époque.

Le lycée porte le témoignage d'une époque incontournable de notre patrimoine martiniquais.

C'est en outre, dans ce lycée qu'un grand nombre de Martiniquais de renom ont fait leurs études.

C'est que nous martiniquais n'entendons pas oublier que dans la lutte pour notre libération physique, il y eu, ce Grand démocrate, ce Grand républicain, cet Humaniste, Victor SCHEOLCHER qui avec courage et détermination a défendu jusqu'au bout la cause Anti-esclavagiste.

Le lycée **SCHOELCHER** est devenu un monument **HISTORIQUE** que nous devons garder à tout prix, véritable document historique.

Le lycée **SCHOELCHER** c'est l'affirmation d'une fidélité et l'affirmation d'une doctrine

Je vous demande qu'une décision d'instance de classement soit mise en œuvre rapidement, compte tenu du caractère particulièrement exceptionnel de cet édifice.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre à l'expression de mes respectueuses salutations.

Aimé CESAIRE

Fort-de-France, le 10 Octobre 2007.

